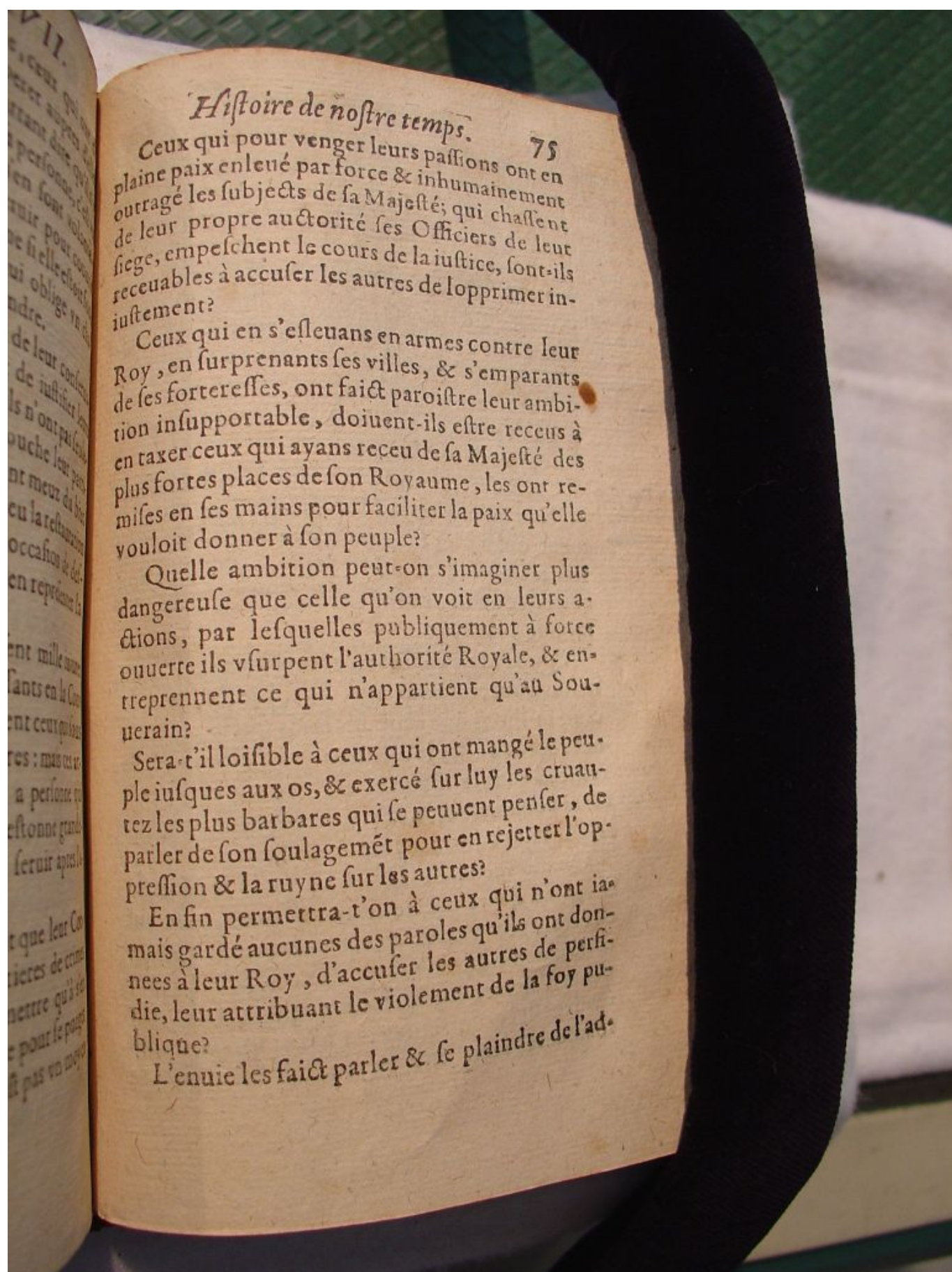


1617_075.jpg



Histoire de nostre temps.

75

Ceux qui pour venger leurs passions ont en-
plaine paix enleué par force & inhumainement
outragé les subjects de sa Majesté; qui chassent
de leur propre auctorité ses Officiers de leur
siège, empeschent le cours de la iustice, sont-ils
receuables à accuser les autres de l'opprimer in-
iustement?

Ceux qui en s'esleuans en armes contre leur
Roy, en surprénans les villes, & s'emparans
de ses forteresses, ont fait paroistre leur ambi-
tion insupportable, doivent-ils estre receus à
en taxer ceux qui ayans receu de sa Majesté des
plus fortes places de son Royaume, les ont re-
mises en ses mains pour faciliter la paix qu'elle
vouloit donner à son peuple?

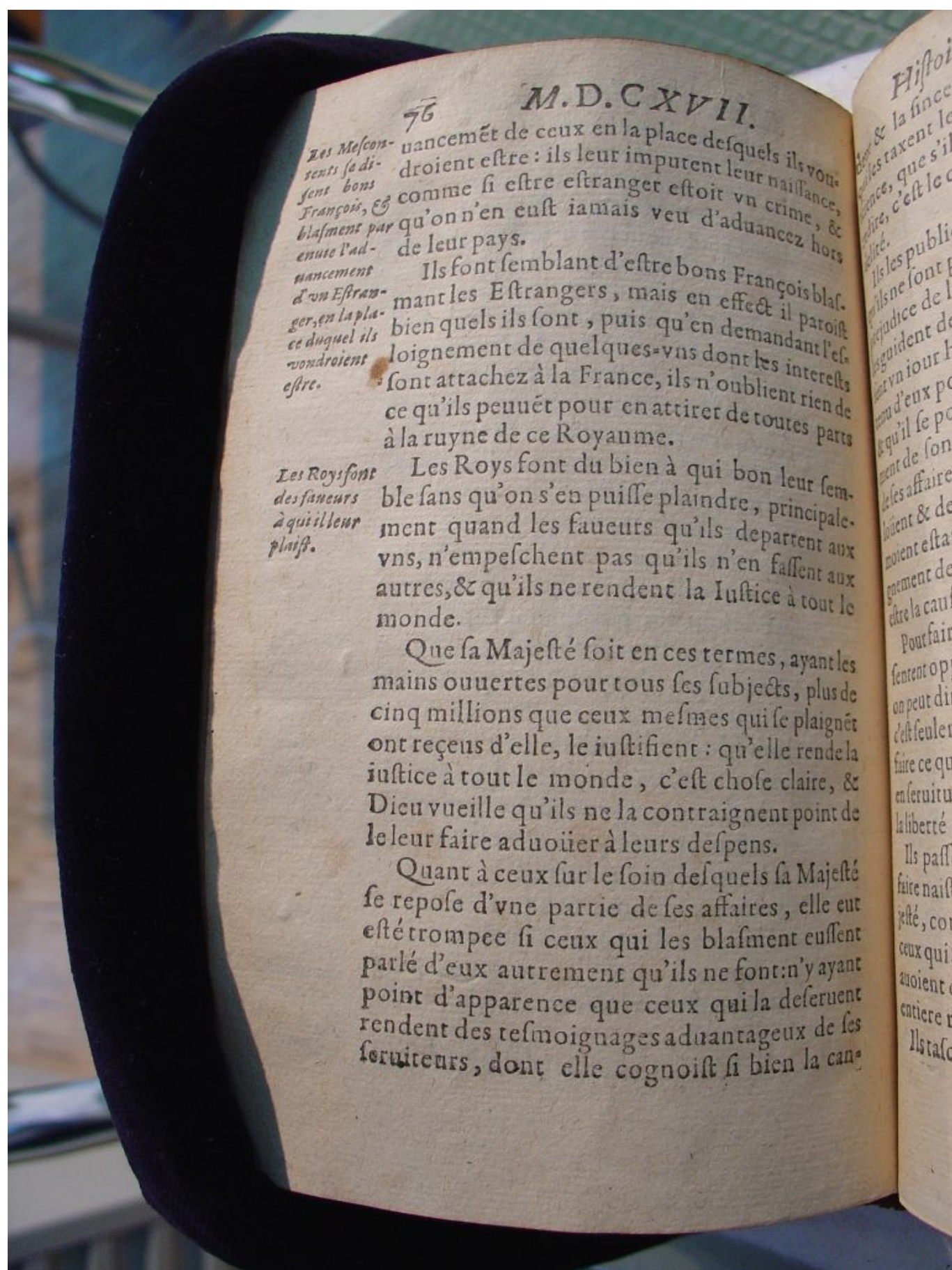
Quelle ambition peut-on s'imaginer plus
dangereuse que celle qu'on voit en leurs a-
ctions, par lesquelles publiquement à force
ouuerte ils vsurpent l'autorité Royale, & en-
treprennent ce qui n'appartient qu'au Sou-
uerain?

Sera-t'il loisible à ceux qui ont mangé le peu-
ple iusques aux os, & exercé sur luy les cruau-
tez les plus barbares qui se peuuent penser, de
parler de son soulagemēt pour en rejeter l'op-
pression & la ruyne sur les autres?

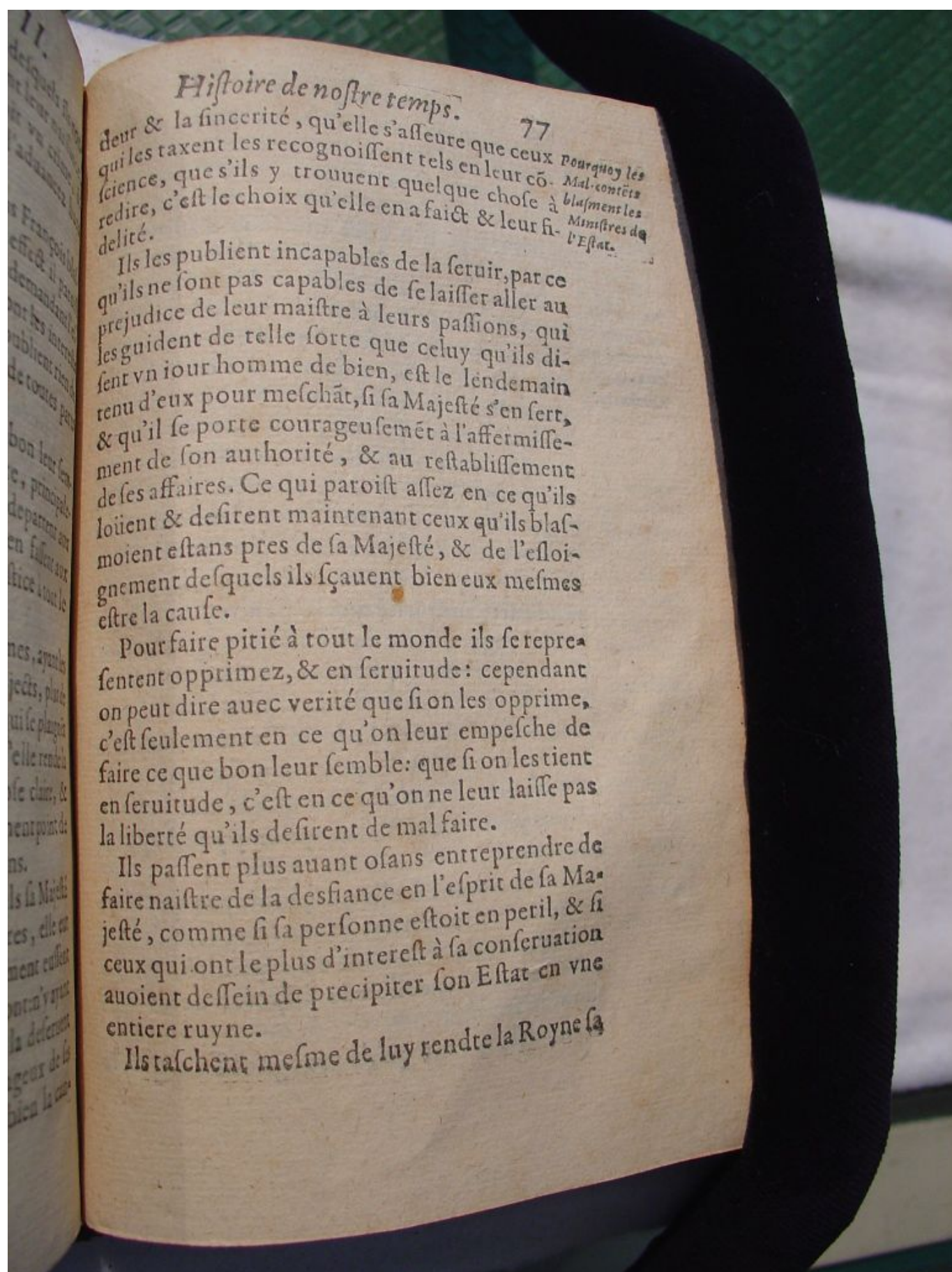
En fin permettra-t'on à ceux qui n'ont ia-
mais gardé aucunes des paroles qu'ils ont don-
nées à leur Roy, d'accuser les autres de perfie-
die, leur attribuant le violement de la foy pu-
blique?

L'enuie les fait parler & se plaindre de l'ad-

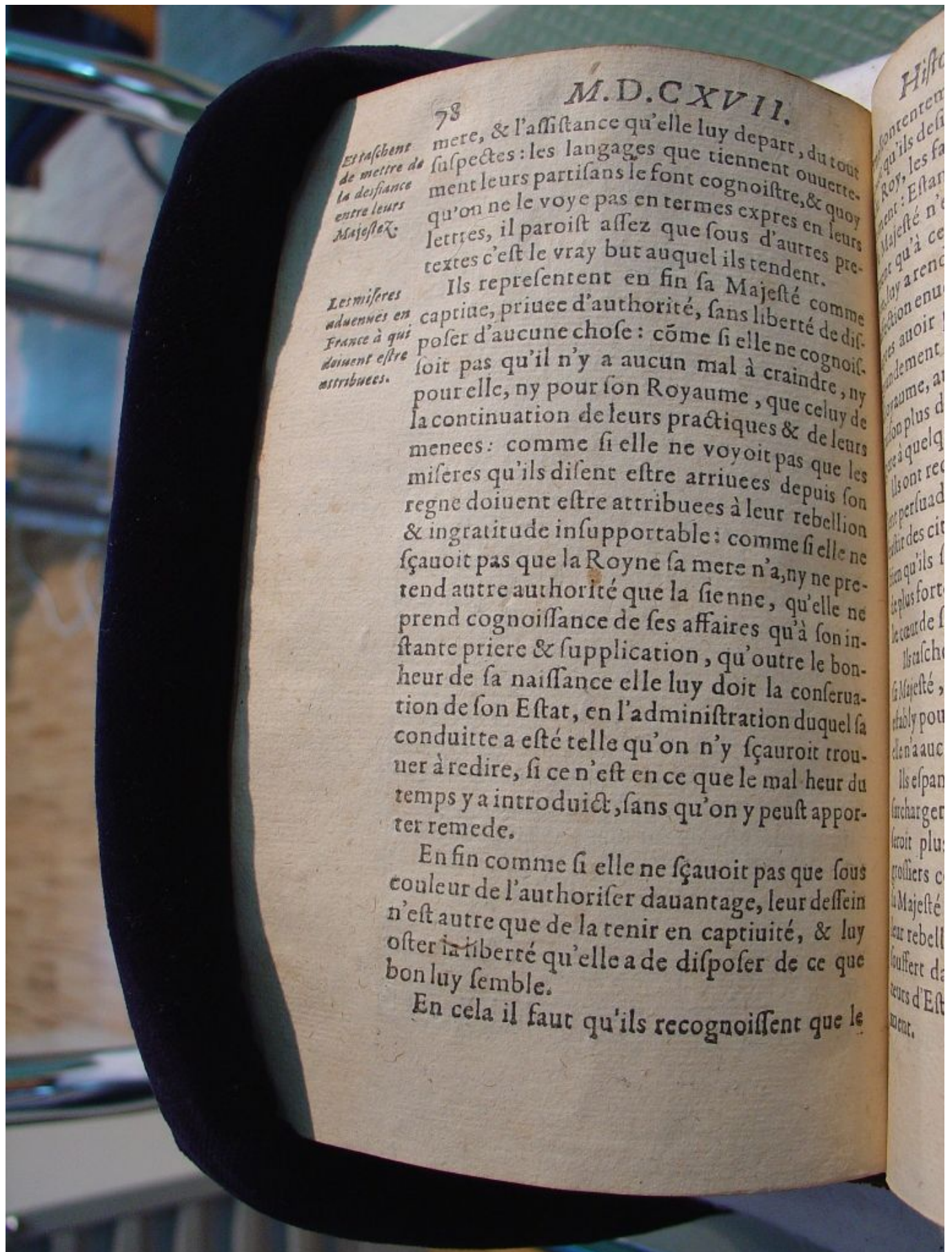
1617_076.jpg



1617_077.jpg



1617_078.jpg



78

M.D.CXVII.

*Est taschent
de mettre de
la deisiance
entre leurs
Majestez.*

*Les miseres
aduenees en
France à qui
doient estre
attribuees.*

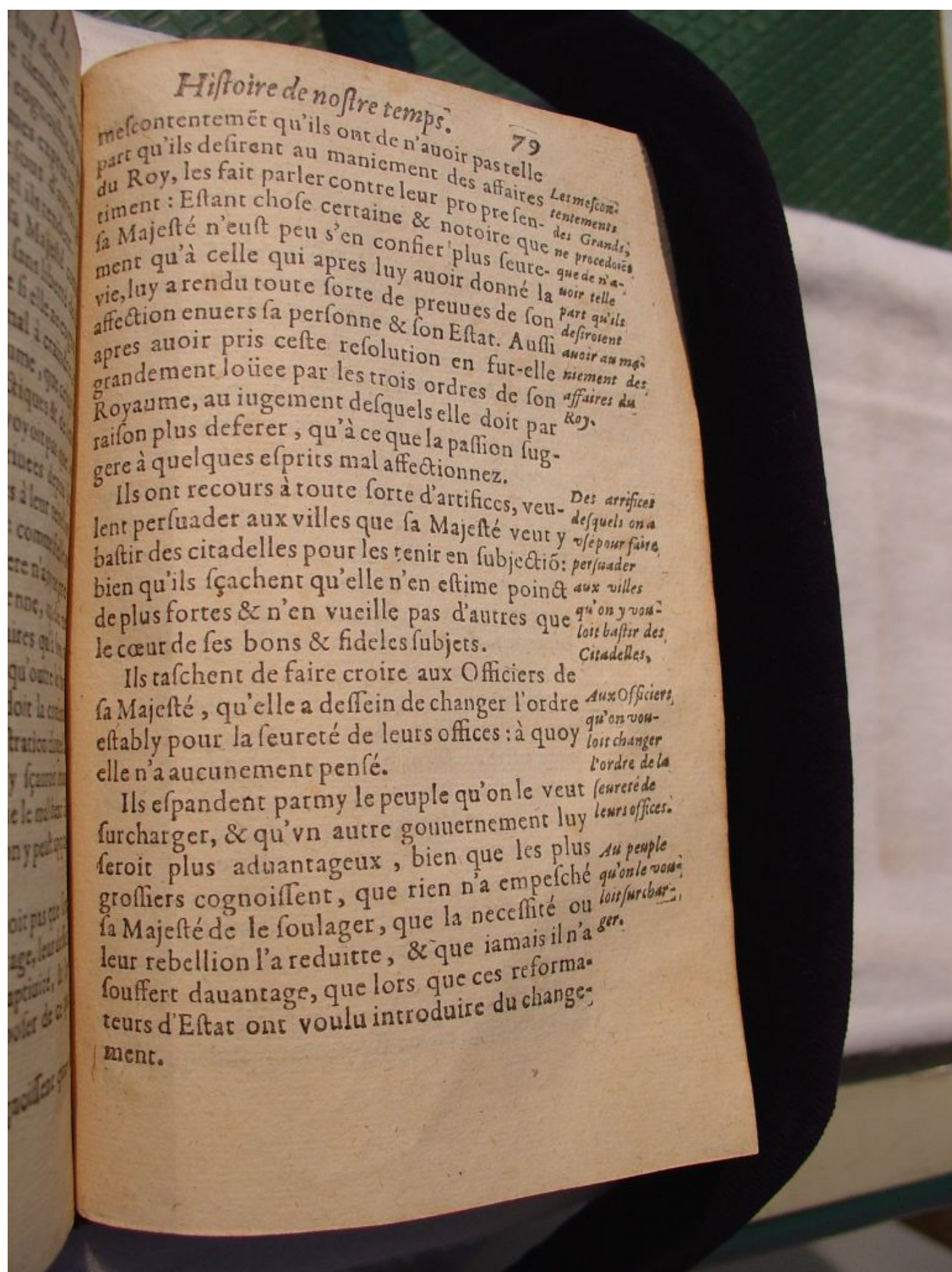
mere, & l'assistance qu'elle luy depart, du tout suspectes: les langages que tiennent ouuertement leurs partisans le font cognoistre, & quoy qu'on ne le voye pas en termes expres en leurs lettres, il paroist assez que sous d'autres pretexts c'est le vray but auquel ils tendent.

Ils representent en fin sa Majesté comme captiue, priuee d'autorité, sans liberté de disposer d'aucune chose: cōme si elle ne cognoissoit pas qu'il n'y a aucun mal à craindre, ny pour elle, ny pour son Royaume, que celuy de la continuation de leurs pratiques & de leurs menees: comme si elle ne voyoit pas que les miseres qu'ils disent estre arriuees depuis son regne doiuent estre attribuees à leur rebellion & ingratitude insupportable: comme si elle ne sçauoit pas que la Royne sa mere n'a, ny ne pretend autre autorité que la sienne, qu'elle ne prend cognoissance de ses affaires qu'à son instante priere & supplication, qu'outre le bonheur de sa naissance elle luy doit la conseruation de son Estat, en l'administration duquel sa conduite a esté telle qu'on n'y sçauroit trouuer à redire, si ce n'est en ce que le malheur du temps y a introduict, sans qu'on y peust apporter remede.

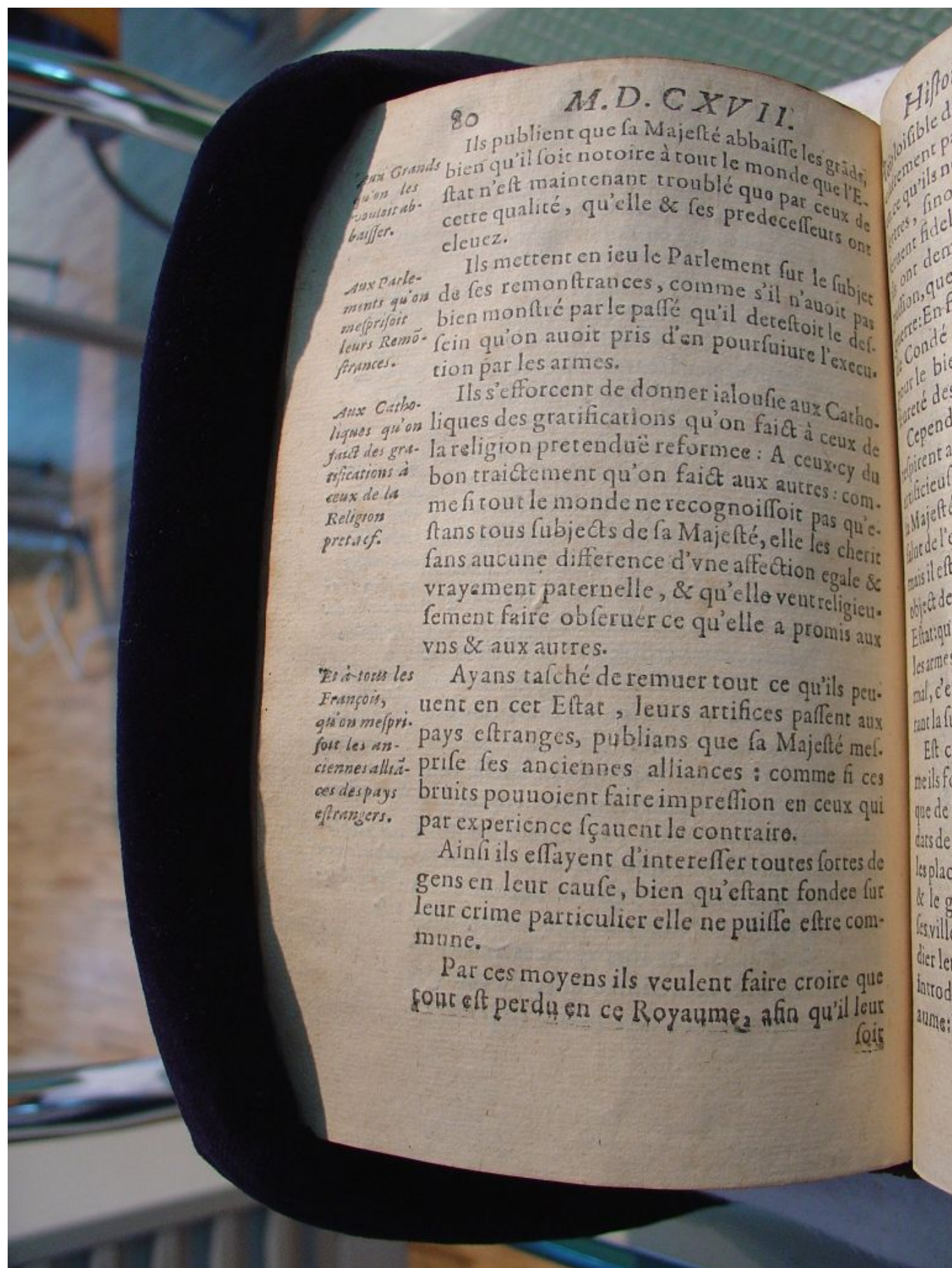
En fin comme si elle ne sçauoit pas que sous couleur de l'autoriser dauantage, leur dessein n'est autre que de la tenir en captiuité, & luy oster la liberté qu'elle a de disposer de ce que bon luy semble.

En cela il faut qu'ils recognoissent que le

1617_079.jpg



1617_080.jpg



80

M.D.CXVII.

*aux Grands
qu'on les
doutoit ab-
baisser.*

Ils publient que sa Majesté abbaisse les grâces, bien qu'il soit notoire à tout le monde que l'Estat n'est maintenant troublé que par ceux de cette qualité, qu'elle & ses predecesseurs ont eleuez.

*Aux Parle-
ments qu'on
mesprisoit
leurs Remon-
strances.*

Ils mettent en ieu le Parlement sur le sujet de ses remonstrances, comme s'il n'auoit pas bien monstré par le passé qu'il detestoit le dessein qu'on auoit pris d'en poursuiure l'exécution par les armes.

*Aux Catho-
liques qu'on
faict des gra-
tififications à
ceux de la
Religion
pretref.*

Ils s'efforcent de donner ialousie aux Catholiques des gratifications qu'on faict à ceux de la religion pretenduë reformee: A ceux-cy du bon traitement qu'on faict aux autres: comme si tout le monde ne recognoissoit pas qu'estans tous subjects de sa Majesté, elle les chérit sans aucune difference d'une affection egale & vraiment paternelle, & qu'elle veut religieusement faire obseruer ce qu'elle a promis aux vns & aux autres.

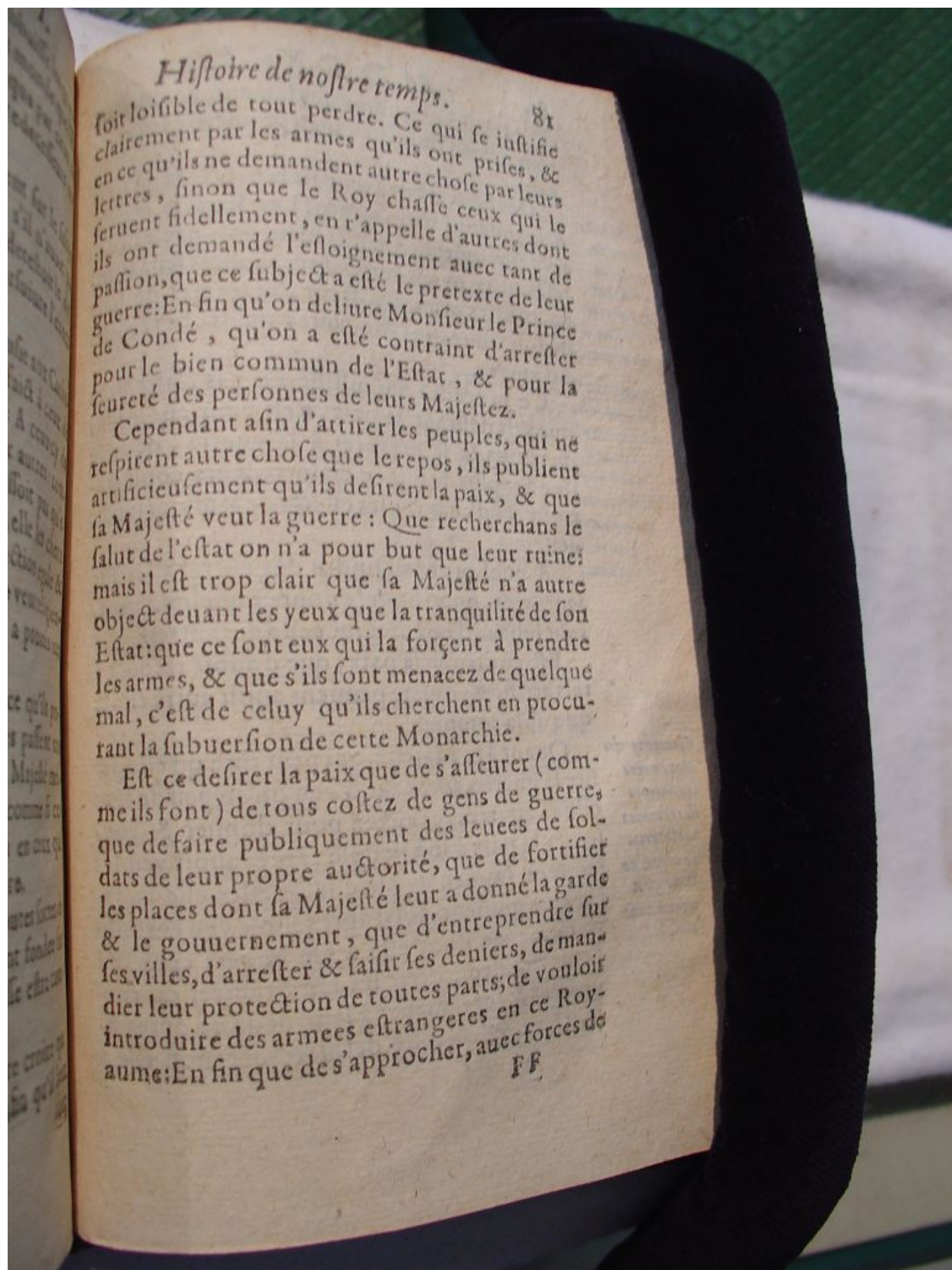
*Et à tous les
Francois,
qu'on mespri-
soit les an-
ciennes allia-
ces des pays
estrangez.*

Ayans tasché de remuer tout ce qu'ils peuvent en cet Estat, leurs artifices passent aux pays estranges, publians que sa Majesté mesprise ses anciennes alliances: comme si ces bruits pouuoient faire impression en ceux qui par experience scauent le contraire.

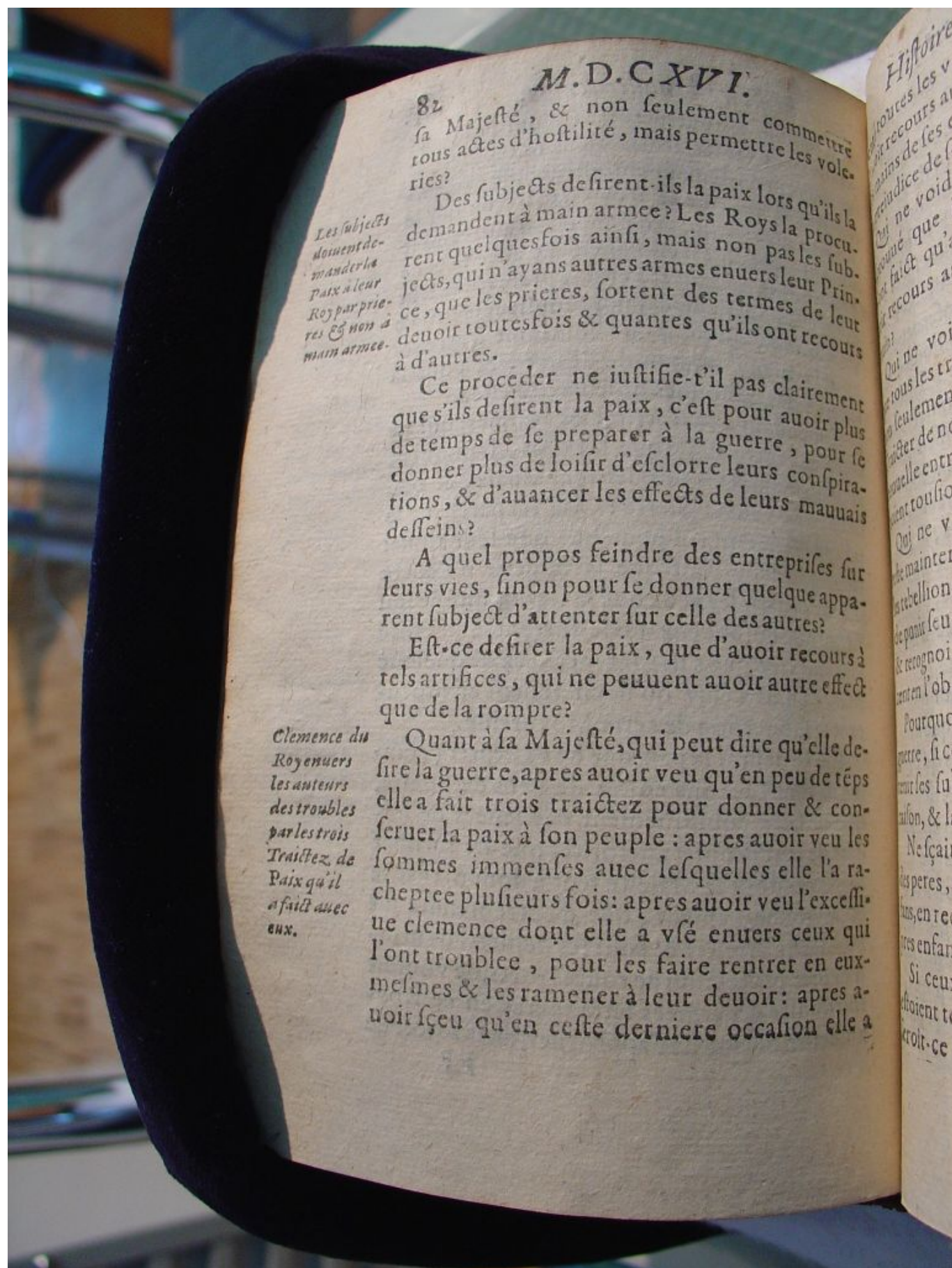
Ainsi ils essayent d'interessier toutes sortes de gens en leur cause, bien qu'estant fondee sur leur crime particulier elle ne puisse estre commune.

Par ces moyens ils veulent faire croire que tout est perdu en ce Royaume, afin qu'il leur soit

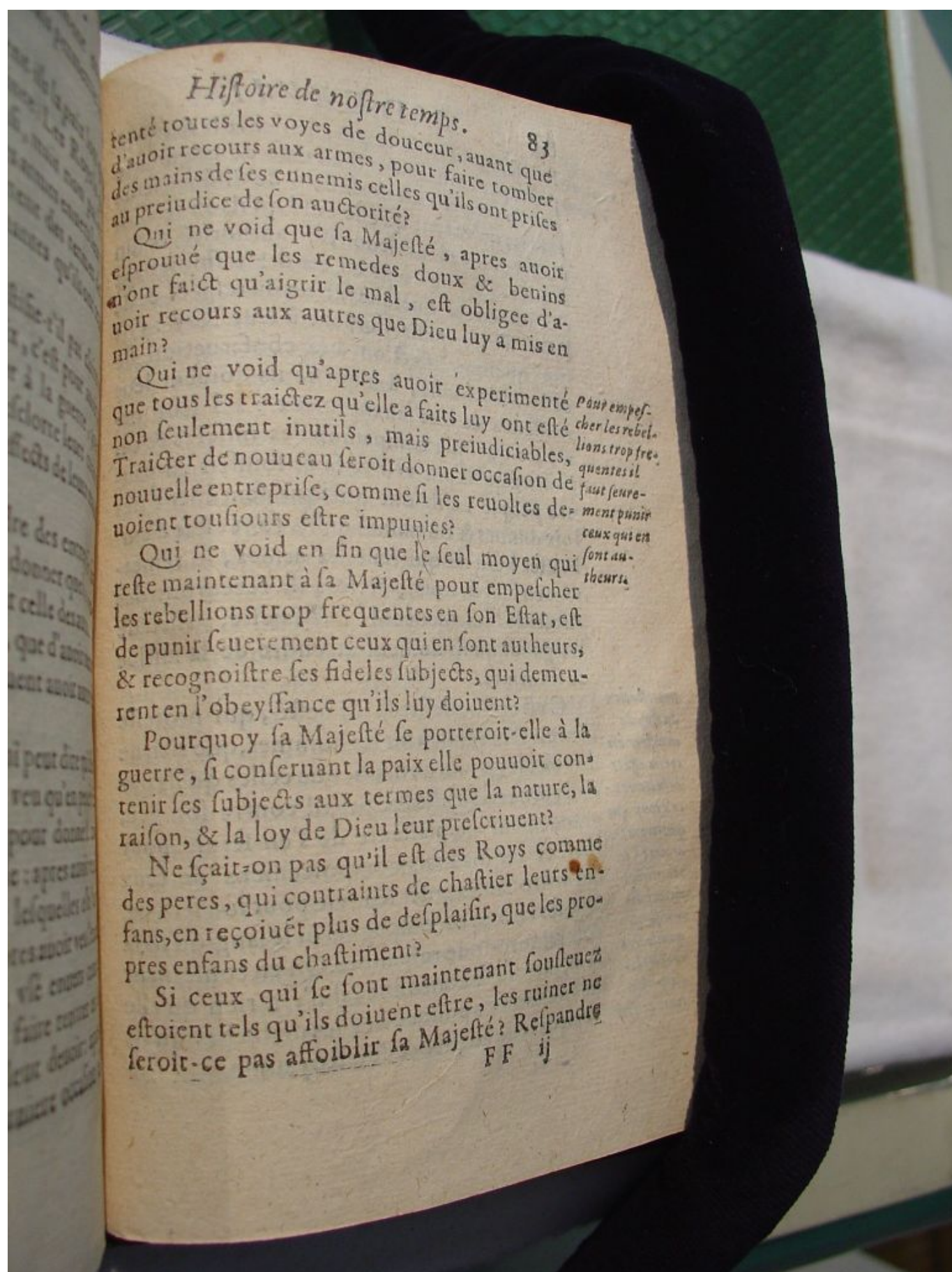
1617_081.jpg



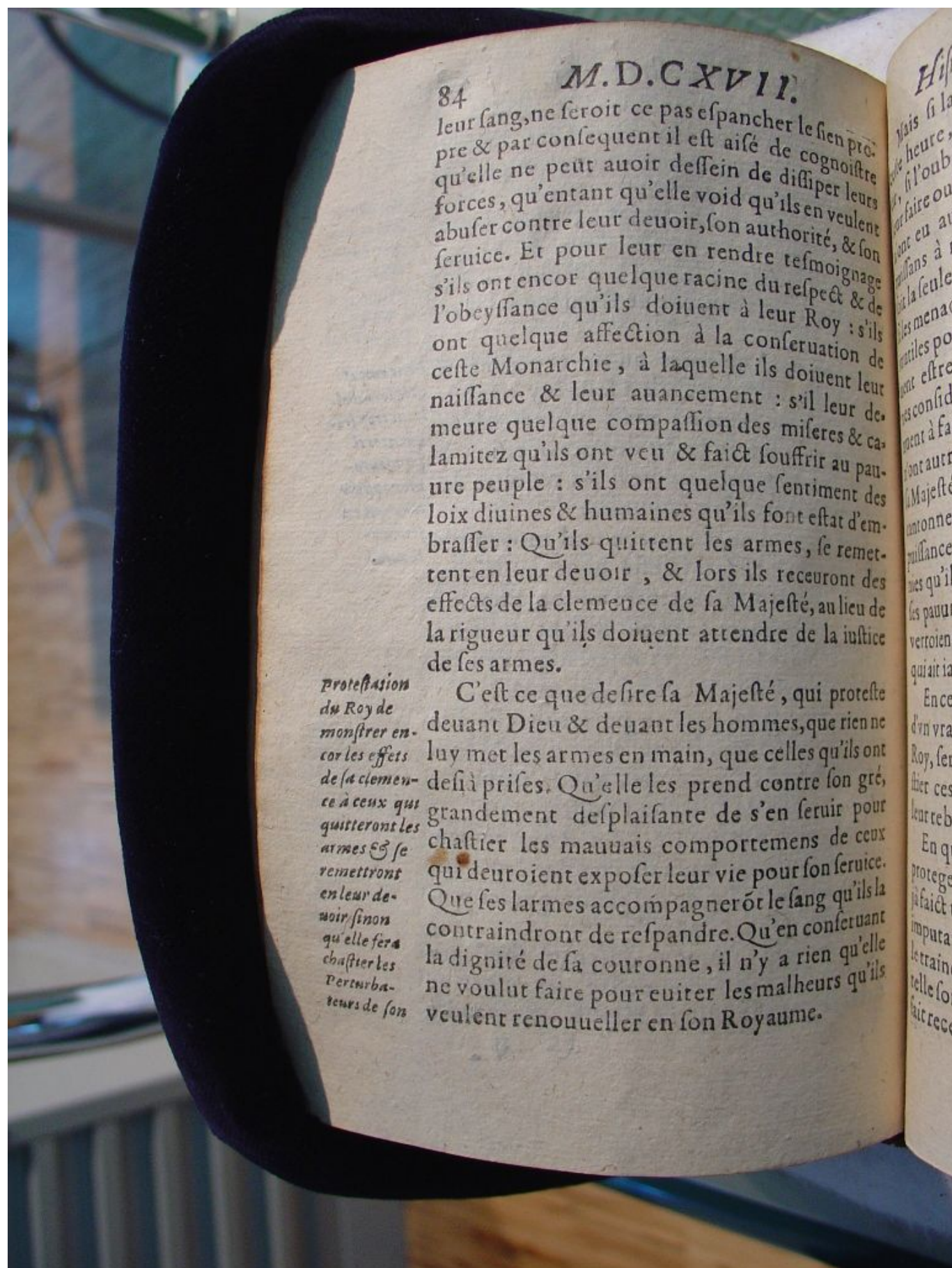
1617_082.jpg



1617_083.jpg



1617_084.jpg



84 M.D.CXVII.

leur sang, ne seroit ce pas espancher le sien pre-
pre & par consequent il est aisé de cognoistre
qu'elle ne peut auoir dessein de dissiper leurs
forces, qu'entant qu'elle void qu'ils en veulent
abuser contre leur deuoir, son autorité, & son
seruice. Et pour leur en rendre tesmoignage
s'ils ont encor quelque racine du respect & de
l'obeyssance qu'ils doiuent à leur Roy : s'ils
ont quelque affection à la conseruation de
ceste Monarchie, à laquelle ils doiuent leur
naissance & leur auancement : s'il leur de-
meure quelque compassion des miseres & ca-
lamitez qu'ils ont veu & fait souffrir au pau-
vre peuple : s'ils ont quelque sentiment des
loix diuines & humaines qu'ils font estat d'em-
brasser : Qu'ils quittent les armes, se remet-
tent en leur deuoir, & lors ils receuront des
effects de la clemence de sa Majesté, au lieu de
la rigueur qu'ils doiuent attendre de la iustice
de ses armes.

*Protestation
du Roy de
monstrer en-
cor les effets
de sa clemen-
ce à ceux qui
quitteront les
armes & se
remettront
en leur de-
uoir, sinon
qu'elle fera
chastier les
perturba-
teurs de son*

C'est ce que desire sa Majesté, qui proteste
deuant Dieu & deuant les hommes, que rien ne
luy met les armes en main, que celles qu'ils ont
desjà prises. Qu'elle les prend contre son gré,
grandement desplaisante de s'en seruir pour
chastier les mauuais comportements de ceux
qui deuroient exposer leur vie pour son seruice.
Que ses larmes accompagneront le sang qu'ils la
contraindront de respandre. Qu'en conseruant
la dignité de sa couronne, il n'y a rien qu'elle
ne voulut faire pour euitier les malheurs qu'ils
veulent renouueller en son Royaume.

Hist
Mais si la
heure,
si l'oubl
faire ou
eu au
sans à r
la seule
menac
les poi
estre
confid
à fai
autr
Majesté
monner
puissance
qu'il
les pau
verroient
qui ait ia
Ence
d'un vra
Roy, ser
tier ces
leur reb
En qu
protege
fait t
imputat
le traine
elle for
fait rece

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan